

I – CLASSIFICATION ROUTE DES COUREUR.E.S 2023

Les coureur.e.s de la famille « COMPETITION » sont répartis en Elite, Open de 1 à 3, Access 1 à 4.

Les comités régionaux ont la responsabilité de classer leurs coureurs en Open 1 à 3 ou Access 1 à 4 conformément à la réforme des licences (harmonisation des Comités Régionaux sur le sujet via une commission dédiée).

1) HOMMES (19 ans et +)

Gestion	Catégories	Critères
FFC	Elite Professionnel	Titulaire d'un contrat de travail avec un groupe sportif professionnel
	Elite	Selon l'effectif déclaré minimum exigé dans les guides d'engagement N1/N2/N3
COMITES REGIONAUX	Open 1 à 3 Access 1 à 4	Sous la responsabilité des Comités Régionaux

Les coureurs ayant accédé à la licence Elite au cours de la saison en cours (uniquement ceux appartenant aux effectifs des structures labellisées), pour des raisons de supériorité manifeste ou selon leurs résultats, seront classés Elite, pour la saison suivante.

2) FEMMES (19 ans et +)

Gestion	Catégories	Critères
FFC	Elite	Appartenant à une UCI Women's WorldTeam ou une Equipe Continentale Femme UCI
		Selon l'effectif déclaré minimum exigé dans les guides d'engagement N1/N2
COMITES REGIONAUX	Open 1 à 3 Access 1 à 4	Sous la responsabilité des Comités Régionaux

Les coureuses ayant accédé à la licence Elite au cours de la saison en cours (uniquement celles appartenant aux effectifs des structures labellisées), pour des raisons de supériorité manifeste ou selon leurs résultats, seront classées Elite, pour la saison suivante.

3) CADRE GENERAL

Les coureur(e)s classé(e)s en Elite sur une saison sportive, ne pourront, rétrograder qu'en Open 1 la saison suivante.

Tout coureur qui mute doit être maintenu dans la catégorie de licence dans laquelle il était préalablement affecté dans le club et/ou le comité régional quitté.

Tout cas particulier et toute situation non définie par les textes ci-dessus pourront être soumis au Secrétaire Général FFC, Monsieur Yannick POUHEY.